



Organisation du Congrès de l'ACAPS en 2021

Appel à Candidature

L'attribution de l'organisation du prochain congrès de l'ACAPS en 2021 sera à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de l'ACAPS qui se tiendra le Lundi 30 Octobre 2017 à 11h30 lors du prochain Congrès de l'ACAPS à Dijon.

Le Conseil d'Administration de l'ACAPS lance donc un appel à candidature pour l'organisation du 19^{ème} congrès, qui se déroulera en 2021. La tradition veut que les congrès soient organisés sur trois jours, à l'automne pendant les vacances de la Toussaint. Ils doivent également respecter un cahier des charges validé par le Conseil d'Administration. Les dates précises devront être fixées au plus tard 18 mois avant le début du congrès.

Les candidatures devront être accompagnées d'un dossier synthétique (2 pages maxi) présentant notamment :

- le président et les membres du comité d'organisation du congrès ;
- les établissements impliqués (université, ufr, labos, etc.) ;
- les conditions d'organisation (amphithéâtres, salles, lieu pour les exposants et partenaires, etc.) ;
- les conditions d'hébergement et de restauration ;
- les objectifs spécifiques du congrès ;
- les thèmes ;
- l'originalité ou la particularité du congrès.

Les candidatures devront être adressées **avant le 13 octobre 2017** par email au Responsable des parrainages congrès, Geneviève CABAGNO, et au Président de l'ACAPS, Stéphane PERREY (voir les adresses ci-dessous).

Les candidats à l'organisation d'un congrès, si leur candidature est jugée valide par le CA de l'ACAPS, devront également prévoir une courte présentation de 10 minutes maximum (avec support power-point possible) lors de l'AG, avant le vote.

Très cordialement

Geneviève CABAGNO
Responsable Congrès

Candidatures à adresser à :
genevieve.cabagno@univ-rennes2.fr
stephane.perrey@umontpellier.fr